

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00393

RATTACHEMENT DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160713-D20160039310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

RATTACHEMENT DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT A SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'article 114 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », prévoit le rattachement des offices publics de l'habitat (OPH) communaux aux Etablissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat à partir du 1^{er} janvier 2017.

A partir du 1^{er} janvier 2017, un office public de l'habitat ne pourra plus être rattaché à une commune dès lors que celle-ci est membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat.

L'article R.421-1 du code de la construction et de l'habitation précise les modalités de rattachement d'un office public de l'habitat communal à un établissement public de coopération intercommunal compétent en matière d'habitat.

A l'échelle de Saint-Etienne Métropole, il existe actuellement quatre offices publics de l'habitat municipaux. Les quatre OPH municipaux totalisent 18 826 logements, soit 43 % des logements HLM de Saint-Etienne Métropole (43 682 logements au 1^{er} janvier 2015).

Nombre de logements et budget prévisionnel des OPH :

<i>Offices Publics de l'Habitat</i>	<i>Communes de rattachement actuel</i>	<i>Nombre de logements (2015)</i>
Métropole Habitat Saint-Etienne	Saint-Etienne	7 703
Gier-Pilat Habitat Saint-Chamond	Saint-Chamond	6 584
Office Public de l'Habitat Firminy	Firminy	2 698
Office Public de l'Habitat de l'Ondaine	Le Chambon-Feugerolles	1 841

Les quatre Conseils d'Administration des Offices publics de l'habitat se sont prononcés favorablement au rattachement à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Les conseils municipaux des communes de Saint-Etienne (séance du 12 septembre 2016), Saint-Chamond (séance du 27 juin 2016), Firminy (séance du 27 juin 2016), Le Chambon-Feugerolles (séance du 28 juin 2016) ont approuvé le changement de rattachement de leurs offices publics de l'habitat. Le conseil municipal de la Ville de Saint-Etienne se prononcera sur ce sujet lors de sa séance du 12 septembre 2016.

Il est précisé que dès le second semestre 2015, un travail partenarial visant à préparer le rattachement dans de bonnes conditions a été engagé par Saint-Etienne Métropole en concertation avec les quatre offices publics de l'habitat, les services de l'Etat, la Caisse des dépôts et Consignation, et les communes de rattachement actuel.

Le présent rapport vise à engager la procédure administrative de rattachement de Métropole Habitat Saint-Etienne, Gier-Pilat Habitat Saint-Chamond, l'Office Public de l'Habitat Firminy et l'Office Public de l'Habitat de l'Ondaine à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole.

VU l'article 114 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU les articles L421-6, L.421-7 et R 421-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;

VU le décret du 27 mars 1921 portant création de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché pour la Ville de Saint-Etienne ;

VU le décret du 24 janvier 1930 portant création de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché pour la Ville de Saint-Chamond ;

VU le décret du 24 mai 1948 portant création de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Firminy ;

VU le décret du 13 juillet 1929 portant création de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché pour la ville du Chambon-Feugerolles ;

VU la délibération du conseil d'administration de Métropole Habitat Saint-Etienne du 17 juin 2016 approuvant le rattachement de l'Office à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole ;

VU la délibération du conseil d'administration de Gier-Pilat Habitat Saint-Chamond du 30 mai 2016 approuvant le rattachement de l'Office à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole ;

VU la délibération du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Firminy du 16 juin 2016 approuvant le rattachement de l'Office à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole ;

VU la délibération du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Ondaine du 24 juin 2016 approuvant le rattachement de l'Office à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **demande au Préfet d'autoriser le rattachement de Métropole Habitat Saint-Etienne, de Gier-Pilat Habitat Saint-Chamond, de l'Office Public de l'Habitat Firminy et de l'Office Public de l'Habitat de l'Ondaine à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager le processus opérationnel de rattachement à la Communauté Urbaine et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU